

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur en urbanisme et aménagement du territoire Claude Théberge, le chargé de projets du service des travaux publics et des immobilisations Martin St-Jacques et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absentes mesdames les conseillères Carole Lebel et Lynda Graham.

Il y avait 14 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

2022-09-365

ADOPTION DU PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LE LOT 5 094 764, SIS AU 1458, CHEMIN DE LA VALLÉE-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre l'ajout d'usages complémentaires à un usage principal au 1458, chemin de la Vallée-Missisquoi a été reçue le 18 mai 2022;



CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande se situe dans la zone H-10 du Règlement de zonage numéro 115-2;

CONSIDÉRANT QUE le projet est dérogoire au Règlement de zonage numéro 115-2;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est assujettie au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220;

CONSIDÉRANT QUE l'usage principal est résidentiel, soit une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'UN bâtiment secondaire est localisé sur la propriété, soit l'église historique de Glen Sutton;

CONSIDÉRANT QUE des événements, réunions, et spectacles se sont tenus dans l'église lors des dernières années;

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur en urbanisme et aménagement du territoire Claude Théberge, le chargé de projets du service des travaux publics et des immobilisations Martin St-Jacques et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absentes mesdames les conseillères Carole Lebel et Lynda Graham.

Il y avait 14 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à autoriser, sur le lot 5 094 764, l'ajout à un usage principal résidentiel existant d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans un bâtiment secondaire :

- École d'enseignement privé tel que musique, danse, croissance personnelle ou artisanat;
- Établissements de soins de santé naturels, thérapeutiques, de médecine douce ou de ressourcement personnel ou de méditation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser, à titre complémentaire à ces nouveaux usages principaux, une salle communautaire, de spectacle et de réception à l'intérieur du bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser, à titre accessoire et exclusif à ces nouveaux usages principaux, un service d'hébergement et un service de restauration localisé à l'intérieur du bâtiment principal résidentiel existant;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite y opérer les activités d'une société nommée *Vivarté, centre de ressourcement et créativité inc.* et d'un OBNL nommé *La société de concert Vivarté*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du chapitre 6 du *Plan d'urbanisme numéro 114-1*;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

CONSIDÉRANT la recommandation unanimement favorable du CCUDD émise lors de la séance ordinaire du 24 mai 2022, sous le numéro de résolution 22-05-73;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du PPCMOI a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2022, et ce, conformément à la résolution numéro 2022-07-286;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique a eu lieu le 26 juillet 2022 à 19 h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud, et ce, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du PPCMOI a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 août 2022, et ce, conformément à la résolution numéro 2022-08-332;

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation à un référendum a eu lieu du 25 août au 2 septembre 2022;



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur en urbanisme et aménagement du territoire Claude Théberge, le chargé de projets du service des travaux publics et des immobilisations Martin St-Jacques et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absentes mesdames les conseillères Carole Lebel et Lynda Graham.

Il y avait 14 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.

CONSIDÉRANT QU'aucune demande visant à ce que l'une ou l'autre des dispositions de la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Sur la proposition de Marie-José Auclair

Appuyé par Alan Pavilanis

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, l'adoption du projet de PPCMOI afin d'autoriser, sur le lot 5 094 764, l'ajout à un usage principal résidentiel existant d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans un bâtiment secondaire :

- École d'enseignement privé tel que musique, danse, croissance personnelle ou artisanat;
- Établissements de soins de santé naturels, thérapeutiques, de médecine douce ou de ressourcement personnel ou de méditation.

D'AUTORISER, à titre complémentaire à ces nouveaux usages principaux, une salle communautaire, de spectacle et de réception à l'intérieur du bâtiment secondaire.

D'AUTORISER, à titre accessoire et exclusif à ces nouveaux usages principaux, un service d'hébergement et un service de restauration localisé à l'intérieur du bâtiment principal résidentiel existant.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme

Donné à Sutton, Québec

Ce 8^{ième} jour du mois de septembre 2022

Jonathan Fortin, LL.B.

Directeur général adjoint

Greffier et directeur des affaires juridiques



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 7 septembre 2022 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoit et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur en urbanisme et aménagement du territoire Claude Théberge, le chargé de projets du service des travaux publics et des immobilisations Martin St-Jacques et la conseillère aux communications Isabelle Capmas.

Étaient absentes mesdames les conseillères Carole Lebel et Lynda Graham.

Il y avait 14 personnes dans l'assistance, et la séance sera diffusée en différé sur la chaîne You Tube et la page web de la Ville.
